FNMNS

CENTRE TERRITORIAL
DE FORMATION
DU VAL DE MARNE

SUD IDF SECOURISME
Correspondance : 3 rue Marguerite DURAS -
91280 SAINT PIERRE DU PERRAY
www.sudidfsecourisme.fr -- sud-idf-secourisme@orange.fr
☎ 06 – 83- 06 – 47 -23

Sud Île de France SECOURISME

FNMNS

Centre Départemental de Formation du VAL DE MARNE

Dossier d'inscription à la Formation Continue d'Adaptation Surveillant – Sauveteur Aquatique.

A retourner complet au choix

PAR MAIL	PAR VOIE POSTALE
✓ Dossier d'inscription ✓ Ensemble des pièces justificatives correctement nommées ; **Sud-idf-secourisme@orange.fr** ✓ Paiement par virement (RIB présent dans le dossier)	✓ Dossier d'inscription ✓ Ensemble des pièces justificatives photocopiées **SUD IDF SECOURISME** **3 rue Marguerite Duras** **91280 ST PIERRE DU PERRAY** ✓ Paiement par chèque à l'ordre : SUD IDF SECOURISME à inclure dans le dossier

FNMNS

CENTRE TERRITORIAL
DE FORMATION
DU VAL DE MARNE

SUD IDF SECOURISME
Correspondance : 3 rue Marguerite DURAS -
91280 SAINT PIERRE DU PERRAY
www.sudidfsecourisme.fr -- sud-idf-secourisme@orange.fr
☎ 06 – 83- 06 – 47 -23

Formation continue d'Adaptation « Sueveillant – Sauveteur Aquatique »

L'association SUD IDF SECOURISME vous propose plusieurs sessions de formation continue d'adaptation « Surveillant – Sauveteur Aquatique » sur la commune de CHEVILLY LARUE ou de LIMEIL BREVANNES :

Formation continue d'adaptation

☐ Le 12 décembre 2026
☐ Le 23 décembre 2026

Cochez les dates choisies

LES DIFFERENTES SESSIONS DE FORMATION CONTINUE B.N.S.S.A	COUT Sans prise en charge	Cout Avec Prise en Charge
Formation Continue d'adaptation « Surveillant – Sauveteur Aquatique »	80 €	120 €
PACK FCA « SSA » + FI PSE 2	430 €	500 €

PIÈCES À JOINDRE OBLIGATOIREMENT

- ✓ Le **« BULLETIN D'INSCRIPTION »** dûment complété, daté et signé *(cf. page 3-4)*,
- ✓ Le « **RÈGLEMENT INTÉRIEUR** », *(cf. page 7-8)*
- ✓ Le chèque à l'ordre de de SUD IDF SECOURISME ou virement bancaire en mentionnant votre nom sur le virement
- ✓ La **photocopie** Recto-Verso de votre **CARTE NATIONALE D'IDENTITÉ**,
- ✓ **Photocopie** de votre diplôme **original** de votre **BNSSA**
- ✓ **Photocopie** de votre diplôme **original** de votre **P.S.E. 2**

DATE LIMITE D'INSCRIPTION : 5 JOURS AVANT LE DÉBUT DE LA FORMATION, *avec un nombre maximum de 18 stagiaires. Toutefois, L'association SUD IDF SECOURISME se réserve le droit d'annuler la session de formation si le nombre minimum de 6 stagiaires n'était pas atteint (réglementation en vigueur).*

Pour Plus d'informations, vous pouvez nous contacter :
- ✓ Sud-idf-secourisme@orange.fr
- ✓ ☎ 06 – 83- 06 – 47 -23

FNMNS

CENTRE TERRITORIAL
DE FORMATION
DU VAL DE MARNE

SUD IDF SECOURISME

Correspondance : 3 rue Marguerite DURAS -
91280 SAINT PIERRE DU PERRAY
www.sudidfsecourisme.fr -- sud-idf-secourisme@orange.fr
☎ 06 – 83- 06 – 47 -23

Document à nous retourner

BULLETIN D'INSCRIPTION

Intitulé de la formation

☐ INITIALE
☐ MAINTIEN DES ACQUIS

☐ P.S.C 1
☐ P.S.E 1
☐ P.S.E 2
☐ FORMATEUR
☐ SSA
☐ FCA « SSA »
☐ S.S.T.

Date de formation

Du Au

Lieu de formation

Civilité : o Madame o Mademoiselle o Monsieur

Nom & Prénom			
Nom de jeune fille			
Date de naissance			
Lieu de naissance		Département de naissance	
Adresse			
Code Postal		Ville	
Téléphone			
Courriel	@		

RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES

Niveau d'études	
Diplômes scolaires obtenus	
Profession actuelle	
Expériences professionnelles	
Niveau de Secourisme acquis	

AVEZ-VOUS DES BESOINS SPECIFIQUES PENDANT CETTE FORMATION, prise en compte de vécu difficile, handicap, autres…. :

.....
.....
.....

FNMNS

CENTRE TERRITORIAL
DE FORMATION
DU VAL DE MARNE

SUD IDF SECOURISME
Correspondance : 3 rue Marguerite DURAS –
91280 SAINT PIERRE DU PERRAY
www.sudidfsecourisme.fr -- sud-idf-secourisme@orange.fr
☎ 06 – 83- 06 – 47 -23

VOTRE MODE DE REGLEMENT :

Cout de la formation (Selon tableau page 2) : euros

Chèque au comptant : Montant : numéro du cheq : Nom de la banque :

2 chèques : 1er cheq : Montant : numéro du cheq : Nom de la banque :

2° cheq : Montant : numéro du cheq : Nom de la banque :

☐Financement par :

☐ Bon de commande par :

Je cède mon droit à l'image ou celui de mon enfant pour reproduire et diffuser auprès du public les enregistrements (sans limitation de nombre) en intégralité ou en partie sur tous les supports connus ou inconnus à ce jour et en tous formats, et ce à titre gracieux, et ce pour 15 années. Ces reproductions auront pour objet l'illustration des activités de l'association Sud Ile de France Secourisme.

Fait à le Signature de la Personne Civilement Responsable

Crédit Mutuel

RELEVE D'IDENTITE BANCAIRE

Identifiant national de compte bancaire - RIB

Banque	Guichet	N° compte	Clé	Devise	Domiciliation
10278	06231	00021793201	57	EUR	CCM CORBEIL-ESSONNES

Identifiant international de compte bancaire

IBAN (International Bank Account Number)
FR76 1027 8062 3100 0217 9320 157

BIC (Bank Identifier Code)
CMCIFR2A

Domiciliation
CCM CORBEIL-ESSONNES
4 RUE FERAY
91100 CORBEIL ESSONNES
☎01 60 89 78 97

Titulaire du compte (Account Owner)
ASS SUD ILE DE FRANCE SECOURISME
CHEZ MONSIEUR BUOT FABRICE
3 RUE MARGUERITE DURAS
91280 ST PIERRE DU PERRAY

Remettez ce relevé à tout autre organisme ayant besoin de connaître vos références bancaires pour la domiciliation de vos virements ou de prélèvements à votre compte. Vous éviterez ainsi des erreurs ou des retards d'exécution.

PARTIE RESERVEE AU DESTINATAIRE DU RELEVE

LE PAIEMENT PAR VIREMENT DOIT ÊTRE PERÇU PAR L'ASSOCIATION AVANT LE DÉBUT DE LA FORMATION.

L'INSCRIPTION EST SOUMISE À LA RÉCEPTION DE L'ENSEMBLE DES PIÈCES ET DU PAIEMENT.

LA RÉCEPTION DE LA CONVOCATION (SMS OU MAIL) PAR SUD IDF SECOURISME VALIDE VOTRE INSCRIPTION.

FNMNS

CENTRE TERRITORIAL
DE FORMATION
DU VAL DE MARNE

SUD IDF SECOURISME

Correspondance : 3 rue Marguerite DURAS -
91280 SAINT PIERRE DU PERRAY
www.sudidfsecourisme.fr -- sud-idf-secourisme@orange.fr
☎ 06 – 83- 06 – 47 -23

REGLEMENT INTERIEUR
A OBSERVER LORS DES FORMATIONS

ARTICLE 1 Toute personne suivant une formation au sein de l'association Sud Ile de France Secourisme est couverte par une assurance pour l'activité nommée pendant les heures de formation.

ARTICLE 2 Le candidat inscrit à l'une de nos formations est garanti contre les conséquences pécuniaires de la responsabilité civile qu'il peut encourir à raison des dommages corporels, matériels immatériels causés aux tiers et survenus pendant les activités garanties. La couverture d'assurance obligatoire qu'à souscrite le centre de formation de la F.N.M.N.S. permet principalement de vous prévenir contre un risque engageant un tiers. Nous vous conseillons de vérifier les dispositions de votre contrat d'assurance en responsabilité civile.

ARTICLE 3 Toute personne suivant une formation doit fournir un dossier d'inscription complet.
Ce dossier est à envoyer à : SUD ILE DE FRANCE SECOURISME – 3 rue Marguerite Duras – 91280 ST PIERRE DU PERRAY

ARTICLE 4 Toute personne en formation se doit de respecter le matériel qui lui est mis à sa disposition pendant la durée de la formation

ARTICLE 5 Toute personne en formation se doit de garder une attitude digne et responsable, compatible avec l'esprit du sauvetage et du secourisme. Elle s'engage à suivre régulièrement la formation qu'elle a entreprise.

ARTICLE 6 Toute(s) convocation(s), renseignements, informations, et conseils seront transmis par **INTERNET (mail).** Le candidat s'engage à répondre à toute convocation et demande de renseignements faites par courriel ou par téléphone.

ARTICLE 7 L'association Sud Ile de France Secourisme s'engage à donner un mémento de révision et un masque de bouche à bouche pour chaque formation effectuée sauf pour les maintiens des acquis (recyclages)

ARTICLE 8 Pour l'examen BNSSA, et son maintien des acquis (recyclages), l'association Sud Ile de France Secourisme s'engage en cas d'échec à représenter **1 fois le candidat** (sans coût supplémentaire) et ce dans les **12 mois** qui suivant son inscription. Le bureau directeur se réserve le droit de choisir la date et le lieu de représentation du candidat en fonction des propositions faites par la préfecture

ARTICLE -9 Une somme sera gardée en cas de désistement dans les 10 jours qui précédent une formation

- ✓ 30 euros pour le P.S.C. 1 et une formation continue (recyclage) P.S.E. 1 ou/ & 2, FCA SSA
- ✓ 100 euros pour une formation initiale P.S.E. 1 ou 2, SSA
- ✓ 10 euros pour la révision du P.S.C.1.

Une somme de 20 euros sera demandée pour tout duplicata de « diplôme » délivré par la F.N.M.N.S.

ARTICLE 10 Avant toute inscription ou dès le 1er jour de la formation au BNSSA, des tests d'évaluation et un entretien peuvent être imposés par les formateurs pour juger l'aptitude du candidat à suivre la formation.
Si le candidat est déclaré **INAPTE,** il pourra s'entraîner afin de suivre une nouvelle formation. Le candidat se verra rembourser intégralement l'argent versé.

ARTICLE 9 **Toute formation commencée est due** sauf empêchement majeur apprécié par le bureau directeur

ARTICLE 10 Le candidat débiteur :

- ne sera en aucun cas présenté à un jury d'examen,
- ne se verra délivrer aucun diplôme ou attestation,
- ne pourra suivre la formation.

ARTICLE 11 En cas de non-respect du présent règlement, le bureau directeur se réserve le droit de prononcer l'exclusion de l'adhérent sans aucun remboursement.

Le stagiaire
Nom & Prénom
Précédé de la mention « LU ET APPROUVE »

Le Président
Fabrice BUOT